

Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 27 Juin 2008

L'an deux mille huit, le 27 juin 2008 à 18 heures, le Conseil municipal de la commune de GIVERNY, convoqué le 20 juin 2008, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LANDAIS, Maire.

Etaient présents : Mr. LANDAIS, Mme. DELEMME, Mr. LAMY, Mr. FAVIN, Mr. PORCHER, Mr. HERGOUALC'H, Mme. GUILLAUME, Mr. CHAUVEAU, Mr LEERS, Mr. RIVOALLAND, Mme. FALC'HON.

Pouvoirs de: Mr. DROIN à Mr. LANDAIS.
Mme. ECHAUBARD à Mme. DELEMME.
Mr. BESNARD à Mr. RIVOALLAND.

Madame Monique DELEMME a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ELECTIONS SENATORIALES

Par décret 2008-494 du 26 mai 2008, la date des élections sénatoriales est fixée au 21 septembre 2008.

Par arrêté préfectoral du 3 juin 2008 les conseillers municipaux ont obligation de se réunir le vendredi 27 juin 2008 afin de désigner leurs délégués. (Pour Giverny, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants).

- 3 Délégués titulaires ont été élus à la majorité absolue : Mr. LANDAIS 13 voix
Mme. DELEMME 10 voix
Mr. LAMY 8 voix.
- 3 Délégués Suppléants ont été élus à la majorité absolue : Mme. Echaubard 14 voix.
Mme. FALC'HON 14 voix.
Mr. RIVOALLAND 14 voix.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 3 juin 2008

Après lecture du compte-rendu du conseil municipal du 3 juin 2008, Monsieur CHAUVEAU en réponse à Monsieur DROIN a souhaité que soit porté le contenu de son blog Internet du 14 mars 2008 où il écrivait :

*« Mr. Philippe Chauveau
Candidat et tête de liste.
14, rue Claude Monet
27620 Giverny*

Giverny, le 13 mars 2008.

*Recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen.
En complément du procès verbal du scrutin du 9 mars 2008.*

*Objet :
Annulation du scrutin du 9 mars 2008 Elections Municipales à Giverny 27620.*

Expositions des faits :

-Dimanche 9 mars 2008.

-Bureau de vote tenu par Messieurs, LAMY (ancien maire et auteur de l'erreur-bravo!), LANDAIS et HERGOUAL 'H,

Tous trois Conseillers Municipaux sortants.

-08h-10h30.

-Les candidats de la liste « VIVRE A GIVERNY » ayant été non conviés à tenir le bureau de vote !

-A la suite du vote d'une personne non inscrite sur la liste des votants à Giverny, la majorité issue du scrutin du 9 mars a été de 170,5 voix pour être élu.

350 votants – 11 nuls (10 nuls + le vote de la personne non inscrite) = 339 voix / 2 = 169,5 + 1 = 170,5 voix pour être majoritaire.

Je dénonce la validité du 8^{ème}.élu (Mr. Grégoire BERCHE, 43, chemin du Roy, 27620 Giverny qui a obtenu 170 voix)

Par ces motifs il est demandé au tribunal Administratif de Rouen :

. d'invalider l'élection de Mr. Grégoire BERCHE

. d'annuler l'Election Municipale du premier tour, scrutin du 9 mars 2008, vu l'étroitesse des résultats de ce premier tour.

Sous toute réserve, le 13 mars 2008.

Mr. Chauveau Philippe

Candidat et tête de liste.

Monsieur LAMY se permet de signaler qu'il n'était pas seul à constituer le bureau, que Monsieur CHAUVEAU était présent comme assesseur titulaire, de même que Monsieur FAVIN en tant que délégué titulaire et que tous ont signé immédiatement, sans problème particulier le procès-verbal concernant cet incident entraîné par un habitant bien connu à Giverny, et dont la bonne foi ne peut être mise en cause.

CREATION d'un 3^{ème}. EMPLACEMENT DE TAXI

Mr le Maire propose la création d'un 3^e emplacement de taxi.

DELIBERATION

OBJET : CREATION D'UN 3^e EMPLACEMENT DE TAXI

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le projet de création d'un 3^e emplacement de taxi

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

après en avoir délibéré,

à l'unanimité

- DECIDE la création d'un 3^e emplacement de taxi
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

CIMETIERE

La commission cimetièrre, composée de Mr. LANDAIS, Mme. ECHAUBARD, Mr. LAMY, Mr. PORCHER, Mr. CHAUVEAU, Mr. RIVOALLAND, et Mme. PRIER, a travaillé à l'élaboration d'un règlement.

Un exemplaire sera distribué à chaque conseiller, le texte sera étudié et mis en délibération au prochain conseil municipal.

La gestion du cimetière pourrait être informatisée et l'achat d'un logiciel envisagé.

S.I.E.G.E.

Un dossier pour la mise en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques sera proposé au S.I.E.G.E. avant le 15 juillet 2008 pour une programmation de la dernière tranche restant à réaliser.

RESTAURATION de L'EGLISE

Mr. le Maire signale souhaite déposer une demande de subvention auprès de notre député Mr Franck GILARD, sur les fonds issus de la réserve parlementaire.

DELIBERATION

OBJET : RESTAURATION DE L'EGLISE – Demande de subvention pour la tranche conditionnelle n°1 -

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'autorisation de demander une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur Franck GILARD, député.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Les travaux de restauration de l'église Sainte Radegonde ont été engagés à compter du 6 juillet 2007, pour un montant de marché total de travaux de 733 514,38 € HT à l'issue de la consultation des entreprises et de l'avenant n°1.

La demande de subvention proposée s'établira sur le tableau dépenses de la tranche conditionnelle n°1 année 2009, ci-après :

lot	Entreprises		HT	TVA	TTC
1	Maçonnerie TERH				
	Base	194 834,13			
	Option 1	15 000,00			
			209 834,13	41 127,49	250 961,62
7	Décors peints TERH l'Ancre		9 650,00	1 891,40	11 541,40
	Architecte (Mr Dewulf)		8 216,47	1 610,43	9 826,90
	CSPS (Mr Lefevre)		470,00	82,12	562,12
			228 170,60	44 711,44	272 892,04

Recette prévisionnelle pour l'équilibre de cette tranche conditionnelle n°1 :

Financement	
Subvention du Conseil Général	87 794
Fondation du Patrimoine	5 000
FCTVA	36 096
Autofinancement	144 002
TOTAL	272 892

après en avoir délibéré,
à l'unanimité

- Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur Franck GILARD, député.
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

Questions diverses

1 –I.N.S.E.E.

De l'enquête annuelle de recensement 2007, il ressort :

	<u>En 2007</u>	<u>En 1999</u>
Population	506	529
Part des hommes	48,6%	52,6%
« femmes	51,4%	47,4%
Actifs occupés	213	228
Chômeurs	24	33
Inactifs (Retraités, étudiants et autres)	264	263
Résidences principales	222	213
« secondaires	51	34
Logements vacants	9	21
Part des propriétaires	80,2%	75,1%
« locataires	17,1%	15,5%
Résidences principales achevées avant 1949	45,9%	48,8%
« « depuis 1999	5%	-

2 – AVAP Association de Vernonet pour l'accueil et le partage.

Lettre de remerciements pour la subvention annuelle accordée.

Mr. le Maire précise que quelques givernois bénéficient des aides de cette association.

3 – Comité de jumelage Vernon – Bad-kissingen.

Lettre de remerciements du Président Michel Guibout pour l'organisation et l'accueil des musiciens du JUGEND MUSIKKORPS de Bad-Kissingen.

4 – Abandon de terrains.

En 1969 un plan d'alignement de certaines zones du village avait été proposé au Conseil municipal, qui avait alors donné un accord de principe. Lors de ventes de terrain ou de demande de permis de construire, le propriétaire pouvait être obligé d'abandonner une petite surface au profit de la commune. Mr. le Maire a décidé de régulariser cette situation avec la coopération de la sous-préfecture en procédant autant que faire ce pourra, par des actes administratifs peu onéreux.

5 – ECOLE.

Monsieur Chauveau a souhaité soumettre le problème de signalétique et sécurité autour de l'école et de la crèche. Mr. le Maire avait déjà évoqué avec la commission des travaux, ce problème de la sécurité. Il rappelle que le parking de l'école a été créé en 1995 afin d'assurer une sortie sécurisée pour les enfants au lieu et place du passage dangereux par l'ancienne cour. Une étude est en cours avec la D.D.E. pour sécuriser au maximum cette zone (Panneaux stop et autres).

6 – CHEMINS RURAUX DU PLATEAU.

Mr. le Maire signale qu'il faut envisager des travaux d'élargissement sur certains chemins du Plateau, les agriculteurs ne pouvant accéder à leurs champs. Des devis seront soumis au Conseil municipal.

7 – LES GALOPINS.

Mr. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme. WILLEM, Présidente de l'Association « Les Galopins » et d'une autre de Mr. et Mme. RISTICH, rappelant le problème de bruit de certains jouets de la crèche. Suite à la réunion organisée par Mr. le Maire avec la commission Petite enfance; Mr. RISTICH conteste le manque d'explications du rapport de Mme FALC'HON, rapporteur de cette commission. Cette dernière rappelle que ce texte n'est qu'un résumé des faits exposés.

8 – Rue CLAUDE MONET.

Mr. CHAUVEAU et Mr. LEERS demandent à Mr. le Maire quand il compte réunir la commission Voirie et urbanisme pour travailler sur le projet ? Mr. le Maire fera intervenir la Société E.A.D. en charge du cahier des charges et des appels d'offres, dès la rentrée avant de réunir la commission.

9 – COMMISSION COMMUNICATION.

Mr. CHAUVEAU demande quand la commission Communication se réunira t'elle ? « Pour l'instant nous fonctionnons avec les flashes, permettant ainsi une communication très souple et rapide, notamment sur l'évènementiel du village », répond Mme. Monique DELEMME.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40